



ENGAGEMENT DU CONDUCTEUR DE LA MOTONEIGE

Je soussigné,, membre bénévole de l'association Espace nordique du Barioz ou employé, m'engage à respecter strictement les modalités suivantes :

- Avoir été autorisé à utiliser la motoneige par le Président de l'association l'Espace nordique du Barioz. Cette autorisation écrite devra au préalable avoir été envoyée par le Président à Monsieur le Maire de Crêts en Belledonne et au Chef du Service des Pistes communal de l'Espace Nordique du Barioz au moins 48 heures avant la date d'utilisation.
- Avoir suivi « l'information » pratique et théorique dispensé par le service des pistes. Un courrier sera adressé au Président de l'association l'Espace Nordique du Barioz par la commune de Crêts en Belledonne stipulant que ces personnes ont suivi l'information. Cette information ne vaut pas formation, elle a seulement pour objectif d'indiquer les fonctionnements du véhicule mis à disposition. Le conducteur reste responsable de l'utilisation du véhicule.
- Le Président de l'association ayant déjà suivi une formation il n'aura pas à faire cette information. Il devra cependant fournir son attestation de conduite de motoneige à la commune.
- Le véhicule ne pourra être utilisé qu'au départ du foyer de fond du Barioz qu'après autorisation du service des pistes.
- La priorité est donnée aux actions de secours et de préventions ce qui implique que si le véhicule n'est pas rentré à l'heure, le conducteur de l'association devra attendre. Les pisteurs feront leur possible pour laisser le véhicule à l'heure indiquée.
- Prendre et savoir utiliser la radio appartenant à l'association avec canal secours et relais interne (relais Crêt du Poulet), afin d'être joignable à tout moment.
- Si le damage a commencé sur les pistes, le conducteur de la motoneige devra prendre contact obligatoirement avec le dameur.

L'accès aux pistes de fond sera autorisé uniquement une fois le domaine fermé (après 17h00 et avant 9h00).

Fait à Crêts en Belledonne, le

Signature